



REPRESENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE  
AUPRES DE L'O.S.C.E

**Intervention de Mme Véronique Roger-Lacan, Ambassadrice, Représentante permanente  
de la France auprès de l'OSCE au conseil permanent du 11 février 2016**

**« Monsieur le Président,**

**Je souhaiterais prononcer une déclaration au nom des trois pays co-présidant le  
Groupe de Minsk, la Fédération de Russie, les Etats-Unis et la France.**

**Le Groupe de Minsk est le seul format de médiation à avoir été accepté par les  
parties et jouit à ce titre de la confiance entière de l'ensemble des Etats participants. En  
entretenant des contacts réguliers avec les parties et une étroite collaboration avec le  
représentant personnel du président en exercice de l'OSCE qui suit au quotidien la  
situation sur le terrain, la co-présidence du Groupe de Minsk contribue à la stabilisation de  
la situation sécuritaire- dans un contexte marqué par des violations régulières et souvent  
meurtrières du cessez-le-feu- tant le long de la ligne de contact que sur la frontière  
internationale entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.**

**En vertu de son mandat, qui est notamment de « conduire des négociations avec  
les parties au conflit en vue d'un accord politique permettant la cessation du conflit armé  
», la co-présidence du Groupe de Minsk cherche à promouvoir, à travers les principes de  
Madrid, une approche équilibrée pour le règlement du conflit, fondée notamment sur la  
conciliation des principes du droit à l'autodétermination des peuples, de l'intégrité  
territoriale des Etats et du non-recours à la force. L'absence préoccupante de progrès dans  
les négociations n'est pas à imputer à l'inefficacité de la médiation assurée par les co-  
présidents, mais au manque de volonté politique des parties d'aboutir à un règlement  
pacifique.**

**Les co-présidents travaillent également à faire agréer par les parties des mesures  
de confiance, telles que la mise en place d'un mécanisme de prévention et d'investigation  
des incidents sur la ligne de contact et le dialogue entre les communautés du Haut-  
Karabakh. Leur action se concentre aussi sur la mesure humanitaire d'échange de données  
sur les personnes disparues du conflit, agréée lors du Sommet de Paris du 27 octobre 2014  
et mise en œuvre par le CICR.**

**Les co-présidents continueront d'informer les organisations régionales et  
internationales qui apportent leur soutien aux négociations suivies par le Groupe de  
Minsk. Ils poursuivront leur engagement auprès des parties en vue de parvenir à un  
règlement pacifique et durable du conflit ».**

Thank you, Mr Chair.

I wish to make a statement on behalf of the three countries co-chairing the Minsk Group, the Russian Federation, United States and France.

The Minsk Group is the only mediation format that has been accepted by the sides and has the full confidence of all OSCE participating States. The Minsk Group Co-chairs contribute to stabilizing the security situation by keeping regular contacts with the sides and through close cooperation with the personal representative of the OSCE Chairperson-in-Office who monitors on a daily basis the situation on the ground, - in the context of regular and often deadly ceasefire violations - along the line of contact as well as along the international border between Armenia and Azerbaijan.

According to its mandate, which is inter alia “to conduct negotiations with the Parties to obtain conclusion of an agreement on the cessation of the armed conflict”, the Minsk Group Co-chairs aim at promoting, through the Madrid principles, a balanced approach to the settlement of the conflict, based in particular on the conciliation of the principles of self-determination, territorial integrity and non-use of force. It is not the inefficiency of the mediation process conducted by the Co-chairs that is to blame for the serious lack of progress in the negotiations, but the lack of political will of the parties to reach a peaceful settlement.

The Co-chairs are also working on the endorsement by the parties of confidence building measures, such as the creation of a prevention and investigation mechanism of the ceasefire violations along the line of contact, and dialogue between the communities of Nagorno-Karabakh. Their action also focuses on the humanitarian measure of exchanging data on the missing persons from the conflict, agreed at the Paris summit of 27 October 2014 and implemented by the ICRC.

The Co-Chairs will continue to brief international and regional organizations interested in supporting the Minsk Group process. They will continue their engagement to work closely with the sides in order to reach a peaceful and sustainable settlement of the conflict.